



Lettre à tous les villageois pendant procédure avec mairie.

Par demirando

Bonjour.

Je suis en procès avec la mairie de mon village depuis que mon frère schizophrène paranoïde a légué par voie testamentaire à la mairie sa part dans la propriété familiale en indivision et sans partage fait. Il est décédé en septembre dernier.

Sur la base de son dossier médical et d'après de nombreux écrits de sa part, j'ai fait un référé en justice afin de contester ce testament pour insanité d'esprit du testateur. (

L'audience en référé était prévu aujourd'hui mais elle est repoussée.

J'ai envoyé à tous les administrés une lettre afin de leur exposer la situation tue par le conseil municipal.

Ai-je le droit d'écrire aux administrés pendant une procédure ?

Par Tisuisse

Bonjour,

A mon humble avis, écrire à tous les administrés durant une procédure contre la mairie ne me semble pas être une bonne idée, elle risque de se retourner contre vous. Si la mairie gagne son procès, le maire pourrait vous attaquer pour propos mensongers. Je crois qu'il vaut mieux éviter ce genre d'intervention, non ?

Par demirando

Oui, j'entends bien ce que vous dites.

En fait, je ne suis pas vraiment en procès contre la mairie. Je conteste en justice un testament de mon frère en leur faveur.

J'ai juste écrit aux administrés afin de les informer de ce fait.

Merci pour votre réponse.

Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel

On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur tout la France <http://conseils-avocat.fr> ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50